

**Bureau du 15 avril 2002**

**Décision n° B-2002-0528**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Grande rue - Aménagement - Avenant au marché de travaux de voirie**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la voirie vient de communiquer au Bureau un avenant au marché relatif aux travaux d'aménagement de la Grande Rue à Saint Priest conclu par voie d'appel d'offres ouvert.

En effet, lors de l'exécution de ce chantier, des prestations supplémentaires seront à réaliser à la suite de :

- la mise à jour, lors de la phase de décaissement, d'anciennes fondations, ce qui entraîne une augmentation du volume de démolition initialement prévu au marché,

- l'intervention des riverains et à la demande de la mairie de Saint Priest, les plateaux surélevés initialement prévus en pavés doivent être confectionnés en enrobé rouge.

L'avenant envisagé entraînerait une dépense supplémentaire de 5 478,26 €HT, (soit un dépassement de 5 %).

Le montant du marché serait ainsi porté de 109 565,11 €HT à 115 043,37 €HT, soit 137 591,87 €TTC.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé sur la procédure le 22 mars 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Accepte** le présent avenant.

**2° - Autorise** monsieur le président à le rendre définitif et à le signer.

**3° - La dépense** supplémentaire de 6 552 € TTC, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2002 - opération 0527.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,